



## Compte rendu CTA interacadémique *Grand-Est* du 13 janvier 2021



### • Le contexte

La FSU a depuis le début combattu, la fusion des académies et leur corollaire actuel de mise en place des régions académiques. Cette politique de réorganisation des services de l'état ne vise qu'un objectif, toujours le même, de faire mieux avec moins. Pour rappel les 7 postes supprimés à la rentrée 2021 dans les services au niveau Grand-Est.

Depuis le 1er janvier 2020, **18 régions académiques** sont mises en place pour répondre au nouveau cadre régional créé par la loi du 16 janvier 2015.

C'est ainsi que sont regroupées les trois académies de la région Grand-Est sous l'autorité du recteur de l'académie de Nancy-Metz, nommé recteur de la région académique.

La région académique constitue **l'échelon de mise en cohérence des politiques éducatives régionales en particulier pour les questions requérant une coordination avec la région ou le préfet de région dans les domaines suivants :**

- formation professionnelle, apprentissage et orientation tout au long de la vie professionnelle
- définition du schéma prévisionnel des formations des établissements publics d'enseignement du second degré
- enseignement supérieur et recherche
- lutte contre le décrochage scolaire
- service public numérique éducatif
- utilisation des fonds européens
- contribution aux contrats de plan État-Région

C'est ainsi, qu'au **1<sup>er</sup> janvier 2020** se constitue un secrétariat régional avec un secrétaire régional académique dont le siège est fixé à Nancy.

Le BOP 214 (les moyens alloués aux services) est placé sous la compétence régionale académique.

Les différents services régionaux doivent se déployer dans les **deux ans** (voir l'annexe 1).

- **Ordre du jour**

## **Création de la Délégation Régionale Académique à la Recherche et à l'Innovation Grand Est (DRARI)**

Ce service résulte de la transformation des DRRT (Délégations Régionales à la Recherche et la Technologie), avec effet au 01 janvier 2021.

A la demande de la FSU, vous trouverez ci-dessous l'organigramme ;

### **Directeur (trice) « DRARI »**

Nancy

### **3 Adjoint(e)s**

Strasbourg – Nancy – Reims

### **1 Secrétaire**

### **1 Chargé(e) de mission**

Strasbourg

### **1 gestionnaire**

Nancy

Un poste destiné à la veille technologique reste à pourvoir, l'agent sera affecté dans l'académie de recrutement.

Les personnels ne changent pas d'affectation dans l'immédiat, ils restent affectés soit en préfecture soit en rectorat.

Les postes demeurent en gestion directe au niveau ministériel, tout comme leur régime indemnitaire.

## **VOTES**

### Nancy-Metz

CONTRE	<b>4 FSU – 2 FO</b>
POUR	3 UNSA
ABSTENTION	1 SGEN-CFDT

### Reims

CONTRE	<b>5 FSU</b>
POUR	4 UNSA
ABSTENTION	1 SGEN-CFDT

### Strasbourg

CONTRE	<b>3 FSU – 1 FO</b>
POUR	3 UNSA
ABSTENTION	2 SGEN-CFDT et 1 SNALC